

Séance du 05 juin 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2013 – Budget principal.

Les crédits votés pour l'exercice 2013 s'élèvent globalement à 128 M€ :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	Total
Section d'investissement	47,1 M€	10,7 M€	57,8 M€
Section de fonctionnement	69,1 M€	1,3 M€	70,4 M€
Cumul	116,2 M€	12,0 M€	128,2 M€

I – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE :

Elle se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	57 841 000 €	39 537 531,95 €	11 589 000 €
Dépenses d'investissement *	57 841 000 €	42 640 469,78 €	13 172 000 €
Solde d'investissement		-3 102 937,83 €	
Recettes de fonctionnement	70 350 000 €	76 839 791,37 €	
Dépenses de fonctionnement	70 350 000 €	69 415 215,17 €	
Résultat de fonctionnement 2013		7 424 576,20 €	
Résultat antérieur reporté		500 000,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement		7 924 576,20 €	
Résultat de clôture (investissement + fonctionnement)		4 821 638,37 €	

* y compris solde reporté 2012

1. La section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 76,8 M€, en hausse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles, hors produits de cessions, représentent globalement 71 M€ contre 69 M€ en 2012 ; elles enregistrent une progression assez favorable de 3 %. Le taux de réalisation (recettes réalisées/crédits votés) est de 102 % (contre 101 % en moyenne), ce qui signifie que l'exécution budgétaire dégage des recettes supplémentaires aux prévisions pour environ 1,7 M€.

Le produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 27,3 M€, avec une progression significative par rapport à l'exercice précédent : + 5,5 %. Il est souligné que cette évolution résulte uniquement de l'accroissement des bases d'imposition, les taux d'imposition étant restés inchangés. Hors revalorisation forfaitaire, la variation physique des bases est 2,4 % pour la taxe foncière (impact des nouvelles constructions) et de 4,5 % pour la taxe d'habitation.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire correspondent à un reversement partiel de la contribution économique territoriale perçue par la communauté d'agglomération. Elles totalisent 15,15 M€, soit une évolution de 1,7 % par rapport à 2011.

Les recettes issues de la fiscalité indirecte sont de nouveau en augmentation : elles atteignent 3,9 M€ contre 3,5 M€ en 2012 (+ 11 %). Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation reste à un niveau élevé : 2 M€, en légère baisse par rapport à 2012 (- 5 %). Le produit de la taxe sur l'électricité est stable : 1 M€ ; celui de la taxe sur la publicité extérieure atteint 0,33 M€, en hausse de 47 % en raison de la progression des tarifs.

Par ailleurs, le produit de la taxe de séjour (0,22 M€) progresse de 15 % grâce à une augmentation du nombre de nuitées. Enfin, une recette exceptionnelle de 0,38 M€ a été perçue au titre de la taxe sur les terrains constructibles.

Les dotations versées par l'État totalisent 11 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2012, tandis que les compensations fiscales sont quasiment stables à 1,9 M€. Le montant des subventions et participations reçues s'élève à 1,8 M€, en légère baisse (- 3 %).

La tarification des services et l'utilisation du domaine public génèrent une recette globale de 7,8 M€, comparable à l'exercice précédent (+ 1,1 %). Les principaux postes de recettes sont la billetterie des arènes : 1,28 M€ (idem 2012) ; les droits de stationnement sur voirie : 1,8 M€ (idem) ; la facturation des cantines et garderies : 1,1 M€, en baisse de 0,1 M€ suite à la révision des tarifs début 2013 ; les crèches municipales : 0,97 M€ (idem 2012) ; les redevances d'occupation du domaine public communal : 1,65 M€ (+ 9 %) ; les équipements sportifs : 0,4 M€ (+ 12 %).

Les « autres produits de gestion courante » s'élèvent à 0,87 M€ contre 0,67 M€ en 2012. L'évolution constatée s'explique, d'une part, par la location des arènes pour les concerts (140 K€, avec davantage de spectacles en 2013) et, d'autre part, par les droits encaissés pour la retransmission télévisée de deux corridas (120 K€).

Les recettes d'ordre représentent 0,8 M€, correspondant aux travaux d'investissement réalisés en régie (0,5 M€) et aux écritures liées aux cessions immobilières (0,3 M€).

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2013 s'élèvent à 69,4 M€, avec une progression analogue à celle des recettes (4,4 %).

Comme pour les exercices précédents, l'exécution budgétaire est proche des prévisions : pour l'ensemble des dépenses réelles (c'est-à-dire effectivement décaissées), les crédits votés ont été utilisés à hauteur de 97 %. Le taux de réalisation des différents chapitres budgétaires est le suivant :

- achats et charges externes : 94 %
- charges de personnel : 99 %
- subventions et contributions obligatoires : 97 %
- frais financiers : 94 %
- charges exceptionnelles : 75 %
- autres dépenses : 98 %

Les dépenses réelles représentent 61,5 M€, supérieures de 2 M€ aux dépenses 2012, soit une progression de 3,4 %.

Les charges de personnel s'élèvent globalement à près de 33 M€ contre 31,8 M€ en 2012. La masse salariale du personnel municipal représente 32,1 M€, en progression de 3,7 %. La rémunération des toreros vient également s'imputer sur ce chapitre pour un montant de 0,7 M€ (0,6 M€ en 2011), de même que les contrats d'intervenants à l'espace socio-culturel municipal (0,12 M€).

Les charges « à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 15,6 M€, soit une évolution de 3,6 %.

Les subventions et contributions obligatoires s'élèvent à 10 M€ contre 9,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,5 %. Les principales évolutions concernent la subvention d'équilibre du CCAS (2,55 M€, en hausse de 150 K€) et les contributions obligatoires en matière scolaire (830 K€, en hausse de 100 K€). L'obligation de cotisation à la sécurité sociale pour les indemnités des élus (part patronale) se traduit par une charge nouvelle de 65 K€. Par ailleurs, les deux autres principales rubriques de dépenses évoluent faiblement ; elles représentent 5 M€ pour les subventions aux associations (+ 1 %) et 0,6 M€ pour le financement des syndicats intercommunaux (+ 1,6 %).

Le montant des charges financières représente globalement 2,15 M€, en baisse de 0,1 M€. Le maintien des taux courts a un niveau très faible tout au long de l'année 2013 se traduit par une baisse de 10 % des intérêts payés (2 M€ contre 2,2 M€). Par ailleurs, une indemnité de 0,1 M€ a été payé dans le cadre du refinancement du prêt structuré.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 0,37 M€. Il comprend essentiellement le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil général (0,2 M€) ainsi que la contribution de la Ville au fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (148 K€, en hausse de 97 K€).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0,25 M€ et les dotations aux provisions à 0,19 M€ (provisions sur créances douteuses).

Les dépenses d'ordre, ne se traduisant par aucun décaissement, s'élèvent à 7,9 M€ (7 M€ en 2012). Elles correspondent aux dotations aux amortissements pour 2,6 M€ (2,9 M€ en 2012) et aux écritures liées à des cessions de bâtiments, de terrains ou de matériels pour 5,3 M€.

Le résultat de l'exercice 2013 s'établit à 7,4 M€, légèrement supérieur aux deux exercices précédents (7,0 M€ en 2012 et 7,2 M€ en 2011). En y ajoutant le résultat antérieur reporté (0,5 M€), le résultat cumulé de fonctionnement ressort à 7,9 M€, supérieur de 3,5 M€ à la prévision budgétaire (*cf. ligne « virement à la section d'investissement » dans le document budgétaire*).

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont atteint un niveau élevé en 2013, soit 42,6 M€ contre 28,4 M€ en 2012.

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6 M€ (5,6 M€ en 2012),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie) : 19,3 M€ contre 13 M€ en 2012. Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'équipements sont supérieures de 50 % à la moyenne des villes de notre strate (439 €/hab. contre 290 €/hab.).

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- des opérations de gestion de dette pour 11,5 M€ (remboursements temporaires sur emprunts « revolving » permettant d'économiser des frais financiers : 9,5 M€ et refinancement d'un prêt Dexia : 2 M€) ;

- des travaux effectués pour le compte de la communauté d'agglomération pour 0,9 M€ (pont Mayou) ;
- le placement des fonds provenant du legs de Mme Howard-Johnston pour 4,4 M€ ;
- des opérations d'ordre et diverses pour 0,5 M€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de consommation des crédits votés est de 58 %, comparable à l'an dernier. Les dépenses engagées en 2013 mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2014 pour un total de 12,5 M€.

La répartition des dépenses d'équipement par secteur d'activité est la suivante (le détail des programmes d'investissement figurant sur une liste annexée au document budgétaire) :

- 1,7 M€ dans le domaine scolaire, avec notamment la réfection des peintures extérieures des écoles Jules Ferry (0,3 M€) et Maurice Ohana (0,1 M€), la reprise de la toiture de l'école Aristide Briand (0,4 M€), la démolition de l'école Balichon (0,1 M€) et l'aménagement du pôle théâtre à l'école Malégarie (0,2 M€) ;

- 1 M€ dans le domaine culturel, dont 0,3 M€ pour le regroupement des salles de cinéma (maîtrise d'œuvre), 0,15 M€ pour la mise en sécurité du château Marracq et 0,2 M€ pour le musée Bonnat-Helleu (restauration des collections et étude relative à la restructuration du musée) ;

- 3,8 M€ pour les équipements sportifs, avec 1,5 M€ pour l'aménagement des terrains de football à la Floride, 0,7 M€ pour la reprise de la toiture du gymnase du Polo, 0,25 M€ pour le repositionnement du local des boulistes à la Porcelaine et 0,55 M€ pour la construction du bâtiment de l'ASB (pôle rugby des Hauts de Bayonne) ;

- 0,7 M€ dans le domaine social, dont 0,4 M€ pour la reconstruction de la nouvelle MVC Habas et 0,1 M€ pour l'aménagement du Point accueil jour ;

- 8 M€ pour les espaces publics, avec notamment la fin de l'aménagement des espaces sud des Hauts de Bayonne (0,4 M€), la construction du nouveau centre horticole municipal (1,2 M€), la réorganisation de la voirie du quartier Balichon (0,6 M€), la piétonisation de la rue Poissonnerie (0,8 M€), l'enfouissement des réseaux dans plusieurs rues (0,6 M€), le réaménagement des avenues de la légion tchèque (0,3 M€) et Foch (0,2 M€), ainsi que celui du chemin de Latxague (0,4 M€) ;

- 0,9 M€ au titre de l'urbanisme : 0,4 M€ pour les acquisitions foncières, 0,3 M€ pour les subventions d'équipement versées pour les réhabilitations d'immeubles et 0,1 M€ pour les études relatives au PLU et au PNRQAD ;

- 1,8 M€ pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux ;

- 1 M€ pour le renouvellement du matériel, des véhicules, du parc informatique et des équipements de téléphonie.

Le financement des dépenses d'équipement (18,8 M€) a été réalisé de la manière suivante :

- emprunt :	1,0 M€	(4 M€ en 2012),
- subventions :	3,6 M€	(1,8 M€ en 2012)

- ressources propres (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement et divers) : 2,5 M€ (3,8 M€ en 2012)
- autofinancement net : 4,1 M€ (4,3 M€ en 2012)
- produits des cessions : 5,0 M€ (4,1 M€ en 2012)
- baisse fonds de roulement : 2,6 M€.

Il peut être souligné, comme pour les années précédentes, que le financement est réparti de façon équilibrée entre subventions, ressources propres, cessions immobilières et autofinancement, l'emprunt ne représentant que 5 % des ressources.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées se traduit par un solde négatif de 3,1 M€. L'addition du résultat de fonctionnement cumulé (7,9 M€) et de ce solde d'investissement (- 3,1 M€) constitue le résultat de clôture du compte administratif : 4,8 M€, qui correspond (approximativement) au fonds de roulement.

II – LA SITUATION FINANCIERE :

L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2013 est de 61,6 M€, en baisse de 5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Bien que supérieur à la moyenne des villes de 20 à 50 000 habitants, qu'on le rapporte aux recettes réelles de fonctionnement (87 % à Bayonne - hors cessions immobilières - contre une moyenne de 75 %) ou au nombre d'habitants (1 334 €/habitants contre 1 037 €/hab.), ce niveau d'endettement est parfaitement compatible avec les capacités financières de la Ville, comme l'illustre le ratio de désendettement (voir infra).

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- ⇒ le capital remboursé représente 6 M€ ;
- ⇒ un seul nouvel emprunt a été mobilisé : 1 M€ au taux fixe de 4,79 % auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur une durée de quinze ans.

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt est inchangée et demeure largement sécurisée : les emprunts à taux fixe représentent 64 % de l'encours, les contrats indexés sur livret A 10 %, et les autres contrats à taux variable 26 %. La comparaison avec la moyenne des villes de même taille fait apparaître une proportion de taux fixe plus élevée à Bayonne et également davantage de taux indexés et de livret A, situation qui s'explique par l'absence de prêts structurés dans notre dette (ces derniers représentent en moyenne 18 % de l'encours pour les autres villes).

En effet, suite au refinancement du seul contrat de prêt structuré début 2013, la totalité de l'encours correspond à présent à des emprunts classés « 1 A » dans la charte Gissler, c'est-à-dire présentant le risque financier le plus faible. Les états annexés au document budgétaire présentent la liste complète des emprunts souscrits et leurs caractéristiques.

Le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 3,06 % contre 3,15 % fin 2012. Il est sensiblement inférieur à la moyenne des communes de taille comparable : 3,45 %. La durée résiduelle est de 11 ans et 7 mois, plus courte que pour les autres villes : 13,8 années.

Par ailleurs, la répartition de l'encours par prêteurs est bien diversifiée entre six établissements, avec une part qui varie de 9 % pour la Société générale à 20 % pour la SFIL.

L'annuité de la dette payée en 2013 s'élève à 8 M€ (+ 0,14 M€ par rapport à 2012), dont 2 M€ pour les frais financiers (- 0,2 M€) et 6 M€ pour le remboursement du capital (+ 0,36 M€). La part des intérêts dans le total des charges de fonctionnement reste très limitée : 3,3 % (contre une moyenne de 2,9 %).

L'autofinancement

Les recettes connaissant une progression légèrement supérieure à celle des dépenses, la capacité d'autofinancement brute (CAF brute, calculée hors produits de cession) atteint 10,1 M€ contre 9,9 M€ précédemment. Elle représente 218 € par habitant, soit un niveau supérieur de 20 % à la moyenne des villes de même taille.

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible après remboursement des emprunts, diminue légèrement mais reste à un niveau élevé, soit 4,1 M€ (4,3 M€ en 2012).

En raison de la baisse de l'encours, le ratio de désendettement, qui vise à mesurer la capacité de la ville à rembourser sa dette à partir de l'autofinancement, s'améliore une nouvelle fois et représente à présent 6,1 années (contre 6,7 ans en 2012). Cela traduit une situation financière saine, dans la mesure où on considère habituellement qu'un ratio supérieur à 12 ans correspond à une situation tendue.

Il est demandé au conseil municipal d'élire son président de séance en vertu de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et conformément à l'article L.2121-31 du même code, d'approuver le compte administratif 2013 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé ne participent pas au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.